

**Délocalisation** de plusieurs diplômes de l'IAE à l' MDI-Business School d' Alger  
- Masters Finance et Développement des Entreprises et Marketing et commerce dès l'année universitaire 2010-2011 ainsi que du master 1 correspondant ;  
- Master 2 Entrepreneuriat et Management de l'Innovation l'année suivante.

## **Avis Technique du centre international**

Rédacteur : François-Olivier SEYS

Commentaires du projet :

Ce projet de **délocalisation d'un master de l'IAE à la M.D.I. Business School d'Alger** se fait dans une université privée, reconnu par le Ministère Algérien de l'Education et délivrant déjà d'autres diplômes français en particulier de l'Université de Paris-Dauphine. Cette école de commerce dispose de collègues ayant presque tous fait leurs études en France et ayant des CV qui leur permettraient d'être qualifiés aux fonctions de maître de conférences ou de professeur des universités par le CNU.

Afin de finaliser tous les aspects **pratiques et d'avoir des garanties sur la capacité institutionnelle** du partenaire algérien une mission de Pierre Louart, directeur à l'IAE, et de Virginie Baudry, responsable de la formation continue, a eu lieu en janvier 2010. Elle a permis de finaliser le projet et d'y apporter toutes les **garanties nécessaires de qualité**.

**Le centre international émet un avis technique favorable à cette délocalisation de diplômes.**

1. Diplôme décerné : L. M. D. ou D.U. :

**Master Finances et développement des entreprises ;  
Master Marketing-Vente  
Master Entrepreneuriat et management de l'innovation.**

2. Type d'accord de coopération :

Convention de coopération entre la MDI Business School d'Alger et l'Université de Lille 1 à signer pour 4 ans.

3. Nombre d'étudiants concernés par an :

Il n'y a pas numéris clausus et les deux parties estiment leur nombre à une trentaine par an.

4. modalités d'accession au diplôme :

**Les modalités d'accès** au diplôme français seront **les mêmes** que pour les **étudiants français à l'IAE** ce qui garantit un niveau suffisant des étudiants et constitue un gage de sélectivité.

Les étudiants sont **sélectionnés** sur dossier par une **commission ad hoc de l'I.A.E.** et par le « Score IAE Message » pour les diplômes lillois le nécessitant. Des validations des acquis professionnels et des études sont possibles.

5. Nombre d'enseignants de Lille 1 réellement impliqués dans le projet :

Chef de projet : **Pierre Louart, Professeur des Universités et directeur de l'IAE.**

Enseignants chercheurs de Lille 1 : une dizaine d'enseignants de l'I.A.E. Ce sont ceux qui interviennent dans les mêmes diplômes à Lille.

6. Nombre d'enseignants locaux impliqués dans le projet :

**Une dizaine d'enseignants chercheurs algériens.** Une grande majorité des collègues algériens a obtenu un doctorat français.

7. Innovation pédagogique par rapport au contenu local des formations :

En délocalisant ses diplômes à Alger, l'IAE oblige le partenaire algérien à mettre en place plus de stages en entreprises qui étaient beaucoup moins développés qu'à Lille. De même, les rapports de stage seront soutenus publiquement devant un jury mixte de Lillois et d'Algérois..

8. Mobilités prévues dans le projet :

**Plusieurs mobilités d'enseignement par semestre** pour chaque année universitaire. Une mobilité pour la sélection des étudiants, les soutenances de rapport de stage et pour les jurys de fin d'année.

9. Reconnaissance du diplôme décerné par les autorités locales :

Les **étudiants algériens** doivent passer le **master de droit local** qui a été accrédité par le ministère algérien de l'éducation.

10. Accès des diplômés au marché de l'emploi :

L'Algérie a besoin de cadres bien formés dans le domaine de la gestion pour assurer son développement économique. Avec un diplôme de qualité de Lille 1, les étudiants s'intégreront très facilement sur le marché du travail local.

11. Valeur ajoutée pour les étudiants :

Le diplôme français est un gage de qualité ; il donnera aux étudiants une réelle plus value sur le marché de l'emploi.

12. Langues d'enseignement : français, locale, anglais :

**Le français** sera la langue d'enseignement y compris pour les cours des collègues algériens. Naturellement seuls les cours de langue étrangère seront en langue étrangère.

13. Liens avec la recherche (projets en commun) :

Il n'y a pas actuellement de projets communs en matière de recherche car ce sont les activités d'enseignement qui ont commencé en premier. Des discussions sont en cours actuellement pour développer des cotutelles.

#### 14. Liens avec les entreprises :

Le partenaire algérien possède une **bonne pratique du partenariat université/entreprise**. Il a déjà l'habitude de faire intervenir des professionnels dans ses différentes formations et plusieurs chefs d'entreprises sont membres de son conseil d'administration.

#### 15. Coût total du projet :

Le **coût total** du projet varie en fonction du nombre d'inscription ; il peut être **100 000** euros par an en vue des inscriptions actuelles.

**Les enseignants français seront rémunérés conformément au décret de rémunération des enseignants chercheurs français.**

#### 16. Coût par étudiant :

Le projet revient à environ **3500 €** par an. Il n'y a pas de bourses prévues dans le projet.

#### 17. Coût pour les étudiants :

**Les étudiants payent une inscription d'environ 3500€** par an. L'université algérienne paye ensuite les **frais de scolarité réglementaires à l'université de Lille 1**, la rémunération des enseignants français et les frais de voyage et de séjour.

#### 18. Pérennité du financement :

Le projet s'autofinance au moyen des frais de scolarité payés par les étudiants algériens. Le financement est donc pérenne.

#### 19. Existence d'une structure de veille de la qualité (description) :

**La sélection des étudiants, l'organisation des études et des examens sont validés à chaque stade par l'IAE.** De même, les enseignants chercheurs français assistent aux soutenances de fin d'étude et le jury est présidé par le directeur des études de la formation correspondante à Lille. **Cela permet de garantir une qualité de diplôme comparable à ceux qui sont décernés à l'IAE.**